



# AESH

Pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap

## Le SNALC revendique

une revalorisation  
salariale

une sécurisation  
des parcours

une stabilité de  
l'environnement  
de travail

une meilleure  
protection

une réelle  
formation

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT**  
je vote SNALC, je fais voter SNALC  
du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022





## POUR LES AESH

le SNALC revendique

### Une sécurisation des parcours

- Un statut de fonctionnaire de catégorie B
- Un temps complet assuré auprès d'un unique employeur (DSDEN ou Rectorat)
- La fin des recrutements par des EPLE

### Une stabilité de l'environnement de travail

- L'abandon des PIAL
- La stabilité de l'affectation et de l'emploi du temps
- Des recrutements massifs d'AESH et la création de brigades de remplaçants pour couvrir les besoins d'accompagnement de tous les élèves notifiés

### Une revalorisation salariale

- Une augmentation de 50% du salaire pour tous les AESH
- L'instauration d'une indemnité spéciale couvrant les frais de déplacement
- Un accès aux primes REP et REP+

### Une réelle formation

- Des formations initiales et continues adaptées aux différents champs du handicap
- Un accès facilité aux congés de formation professionnelle et au compte personnel de formation
- Des possibilités de VAE ou/et de certifications qualifiantes et valorisées

### Une meilleure protection

- Une médecine du travail aisément accessible et de qualité
- Un accès effectif à l'ensemble des prestations revalorisées de l'action sociale
- Un rôle accru de la CCP (recrutement, affectation, droit à la formation...)

**POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT**

**je vote SNALC, je fais voter SNALC**

**du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022**